NATURA 2000

Vallée

Infosite

n° 8 - 2013

La Vallée de L'Antenne

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 n°FR5400473

Editorial

Ensemble alluvial remarquable de plus de 1200 ha, abritant une dizaine d'habitats et plus d'une vingtaine d'espèces animales d'intérêt communautaire, le site de la Vallée de l'Antenne fut reconnu par l'Union Européenne dès 1999 et intégré au réseau européen Natura 2000.

Le Document d'Objectifs du site (ou DocOb), dont l'écriture a été confiée à la LPO, précise les actions à mener par ordre de priorité. Il a été validé lors d'un Comité de Pilotage (COPIL) en février 2005. Depuis lors, l'Etat est resté le maître d'ouvrage de l'animation du site, celle-ci ayant été confiée à la LPO par voie de marché public.

Cela fait donc près de 8 ans que la mise en œuvre des actions du DocOb a débuté et qu'il est proposé notamment aux acteurs du territoire (propriétaires privés, élus, entreprises, associations) des outils de préservation de la biodiversité de la Vallée de l'Antenne. Les résultats sont remarquables, grâce à une dynamique locale forte. Résultats qui vous sont relatés dans cet InfoSite, entièrement dédié aux boisements humides et leurs bonnes pratiques de gestion, car ils constituent près de 50% de la surface du site et plus de 90% des habitats d'intérêt communautaire !

Ce numéro est accompagné d'un Guide Technique qui vous aidera à comprendre les outils « contrats et chartes » à disposition des personnes souhaitant s'engager dans la démarche Natura 2000.

Gageons que ces quelques pages viendront conforter et valoriser les initiatives locales pour préserver, tout à la fois, les richesses biologiques et les activités traditionnelles de la Vallée de l'Antenne.

La Sous-Préfète de Saint-Jean d'Angely,
Edith HARZIC

ONEMA © Th. Deschamp

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Quelques mots sur …

Dans les vallées alluviales de Poitou-Charentes, le frêne et l'aulne sont omniprésents. A l'état pur ou en mélange, ces arbres poussent généralement en taillis. Leur origine et leur développement sont souvent liés à la modification voire la disparition d'activités humaines. Par exemple, le recul des activités d'élevage, entraînant l'abandon de toute forme d'entretien des parcelles, a ainsi favorisé la colonisation naturelle et rapide des milieux par les boisements.

Reprise du frêne dans un milieu jadis ouvert © E. Champion

Exemple d'un milieu ouvert : une cariçaie à Louzac Saint-André © L. Caud, 2011

L'habitat "aulnaie-frênaie" © E. Champion

OUVREZ L'ŒIL, VOUS POURRIEZ APERCEVOIR…

- **Mammifères**
  Loutre d'Europe (en particulier ses épreintes ou crottes),
  Vison d'Europe (beaucoup plus difficile !!)
- **Oiseaux**
  Martin-Pêcheur d'Europe, Loriot d'Europe, Milan noir
- **Reptiles**
  Couleuvre d'Esculape
- **Insectes**
  Rosalie des Alpes (coléoptère),
  Petit ou Grand Mars changeant (papillons)
- **Plantes**
  Aulnes glutineux, Frêne élevé
  Noisetier, Groseillier rouge

Agrion de Mercure

L'exploitation et la gestion extensives de nombreuses peupleraies ont également permis, au frêne surtout, de s'installer et de se disséminer facilement à la faveur d'entretiens limités ou d'absence de reboisement après coupe rase des peupliers.
Pour les propriétaires forestiers, ces peuplements sont essentiellement voués à la production de bois de chauffage. La gestion des boisements pour produire du bois d'œuvre est souvent délaissée du fait de l'absence de débouché pour le frêne ou l'aulne dans les industries locales. Le morcellement du foncier forestier et les conditions d'accès souvent problématiques dans les vallées, constituent d'ailleurs des handicaps supplémentaires dans ce domaine.

Les amoureux de la nature et les spécialistes de l'environnement y attachent un tout autre intérêt : celui d'un habitat naturel, et non pas celui d'un peuplement forestier. Dans cet habitat, intitulé "Aulnaie-frênaie" et désigné d'intérêt communautaire prioritaire dans la directive européenne dite "Habitat-Faune-Flore" de 1992, se développe une végétation très diversifiée et bien particulière.

Rosalie des Alpes, coléoptère vivant dans les boisements naturels avec présence de bois mort © E. Général, 2009

les boisements alluviaux

POURQUOI PROTÉGER CES FORÊTS ?

Car elles sont menacées de destruction ou de dégradations : plantation de maïs, plantation de peupleraies en gestion intensive, coupes à blanc, modification des cours d'eau pour limiter les crues, diminution de la nappe phréatique, apparition des espèces invasives telles que l'Erable negundo, la Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon…

Peupleraie dite «pure» aux Touches de Périgny © L. Caud, 2010

Peupleraie dite «mixte» car un sous étage de frêne se développe. Ce sous-étage sert de bois de chauffage. © E. Champion

Exemple à ne pas suivre, les peupliers sont plantés trop près de la berge. S'il y a un coup de vent,les gros peupliers devenus adulte risuqe de tomber en emportant une partie de la berge. © L. Caud, 2010

ATTENTION À LA CHALAROSE !

La chalarose est une maladie du frêne attribuée à un champignon du nom de *Chalara fraxinea*. Elle entraîne le dépérissement des arbres causant d'importants dommages. Les foyers de propagation se situent dans les pays de l'est de l'Europe, Allemagne, et est de la France.

Proscrire absolument les plantations de frênes qui ne proviendraient pas de la région : préférer les boutures réalisées à partir de pieds de frêne trouvés sur site.

Loutre d'Europe

ET NATURA 2000 DANS TOUT ÇA ?

Les approches forestières et environnementales, pourtant différentes, sont loin d'être incompatibles. Dans les sites Natura 2000 concernés, quelques pratiques adaptées de gestion et d'exploitation des parcelles boisées peuvent permettre aux propriétaires forestiers de contribuer à maintenir la diversité et la qualité biologique des habitats naturels. Même la production populicole peut trouver sa place. Les taillis présents sous les peupleraies sont d'ailleurs considérés comme une déclinaison locale de l'habitat naturel « aulnaie-frênaie ». Par exemple, dans la vallée de l'Antenne, on trouve régulièrement des peupleraies accompagnées d'une aulnaie-frênaie en sous-étage : les propriétaires valorisent ainsi leurs parcelles grâce à l'exploitation de bois d'œuvre (le peuplier) complétée par celle de bois de chauffage (le frêne).

Depuis 2009, les organismes de la forêt privée travaillent aux côtés de structures animatrices de divers sites Natura 2000, pour non seulement promouvoir des pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux environnementaux, mais également favoriser et encourager les propriétaires forestiers à valoriser leurs pratiques à travers la signature de Chartes ou de Contrats Natura 2000.

Minioptère de Schreibers

Des propriétaires s'engagent dans la vallée

Ces pratiques sont décrites dans les Chartes Natura 2000 auxquelles les propriétaires forestiers peuvent adhérer gratuitement, soit pour valoriser leurs pratiques actuelles, soit pour les faire évoluer.

Elles consistent par exemple à maintenir, lors d'une exploitation, une bande boisée d'au moins 5m de large le long des cours d'eau, à conserver sur pied des arbres têtards, des arbres morts, des vieux arbres ou de jeunes baliveaux, à ne pas réaliser de travaux d'exploitation entre début Avril et fin Juillet… Dans la mesure du possible, l'idéal serait d'éviter les coupes, la même année, sur des surfaces supérieures à 1 hectare d'un seul tenant, ce que le morcellement chronique des boisements alluviaux favorise finalement.

J'ai une peupleraie ou autre plantation :

☑ Je plante les arbres à plus de 8m les uns des autres, c'est la distance optimale pour le développement des plants.

☑ Je plante à plus de 5m des berges afin d'éviter, en cas de coup de vent, que les peupliers emportent un morceau de la berge lors de leur chute.

☑ Je ne réalise pas de travail du sol avant la plantation afin de ne pas déstructurer le sol et préserver la faune du sol, très utile pour le développement racinaire des arbres.

☑ Après l'élagage, je laisse la végétation spontanée s'installer sous les peupliers. Cela n'empêche pas les peupliers de se développer, au contraire, ils sont gainés par les autres arbres et poussent plus droit.

☑ Lorsqu'elles ne sont plus utiles, je retire et je mets à la poubelle les "protections gibier" afin de ne pas laisser de déchets dans ma peupleraie.

☑ Si je fais une coupe de bois, je laisse une bande boisée de 5m le long des cours d'eau. Cette bande boisée permet le maintien des berges car elle est constituée d'essences adaptées dont le système racinaire et bien développé.

☑ Je n'interviens jamais entre le 1er avril et le 1er août car c'est une période sensible pour les plantes et les animaux (floraison, reproduction, élevage des petits…).

Un autre outil de gestion existe pour mettre en œuvre des pratiques encore plus poussées : le Contrat Natura 2000. Cet outil permet aux propriétaires privés d'être remboursés des dépenses engagées pour mettre en place une gestion totalement dédiée aux enjeux environnementaux. Si une collectivité s'engage, un auto-financement de 20 % est exigé. Coupes d'irrégularisation des peuplements ou maintien d'îlots de vieillissement, sont deux exemples de contrat déjà mis en œuvre dans certains sites Natura 2000 de la région.

J'ai un boisement naturel :

☑ Je maintien le boisement et le laisse évoluer librement. Ce sont ainsi les espèces autochtones et adaptées au sol et à la ressource en eau qui s'installent.

☑ Je conserve des arbres morts au sol, ils serviront de gîte et de couvert pour les larves de nombreux insectes.

☑ Je conserve les chandelles et les arbres creux et fissurés, ils peuvent abriter des rapaces nocturnes ou des chauves-souris.

☑ Si je fais une coupe de bois, je laisse une bande boisée de 5m le long des cours d'eau et fossés et je laisse le boisement se régénéré tout seul, sans plantation. Cette bande boisée permet le maintien des berges car elle est constituée d'essences adaptées dont le système racinaire et bien développé.

☑ Je n'interviens jamais entre le 1er avril et le 1er août car c'est une période sensible pour les plantes et les animaux (floraison, reproduction, élevage des petits…).

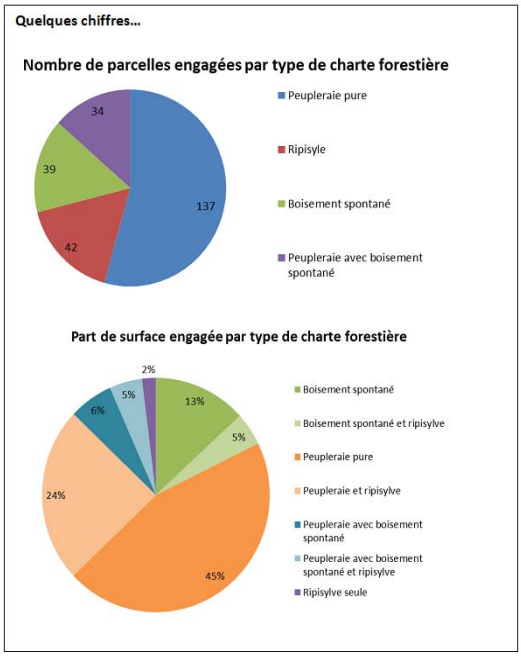

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ? Vous avez des questions et besoins de conseils ?

Laurence Caud
LPO - Fonderies Royales
8 rue Pujos
17300 ROCHEFORT
05 46 82 12 34
laurence.caud@lpo.fr

Rosalie des Alpes

NATURA 2000

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement POITOU-CHARENTES

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Michel METAIS
Coordination - conception : Laurence CAUD / LPO 2013 - Rédaction : Yves Lacouture / CETEF, Laurence Caud / LPO
Réalisation, maquette : A. BARRAUD / F. RATELET - Service Editions LPO © 2013 - ED1309005FR
Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert
Cette lettre d'information est éditée par la LPO dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité de la Préfète de Charente-Maritime.